

OPCO Mobilités signe sa Convention d'objectifs et de moyens 2026-2028 avec l'État

Le 21 juillet 2026 - OPCO Mobilités a signé, le jeudi 2 juillet 2026, sa Convention d'objectifs et de moyens (COM) 2026-2028 avec l'État, représenté par le ministère du Travail. Cette nouvelle convention fixe le cadre d'action de l'opérateur de compétences pour les trois prochaines années. Elle s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint, avec 6,8 M€ d'économies attendues entre 2026 et 2028.

Un bilan positif pour la COM 2023-2025

La période 2023-2025 confirme la capacité d'OPCO Mobilités à tenir ses engagements dans un contexte à moyens constants malgré une forte hausse d'activité. **Les résultats obtenus témoignent d'une dynamique positive**, avec des objectifs majoritairement atteints et, pour certains, dépassés. Cette trajectoire s'illustre notamment par l'intégration de plus de 73 700 alternants au sein des branches de la mobilité en 2025. Le taux d'embauche atteint par ailleurs près de 80 % dans les six mois suivant la fin de l'alternance, confirmant le rôle central de l'apprentissage dans l'insertion professionnelle et dans la réponse aux besoins en compétences des entreprises du secteur.

Ces résultats témoignent de la **capacité d'OPCO Mobilités à porter une politique ambitieuse en matière d'apprentissage, soutenue par une gouvernance solide et un fonctionnement paritaire efficace et transparent.**

Une nouvelle COM pour continuer d'accompagner les transformations de la mobilité

Pour la période 2026-2028, OPCO Mobilités poursuit deux grands objectifs : continuer à répondre, avec le plus haut niveau de service, aux besoins des branches professionnelles, des entreprises et des salariés de la mobilité. Ce, malgré un contexte budgétaire restreint. La maîtrise des dépenses constitue ainsi également un objectif central, avec un effort d'économies de **6,8 M€ attendu entre 2026 et 2028 sur les frais de gestion et de mission.**

La convention structure l'action d'OPCO Mobilités autour de 6 axes communs à l'ensemble des opérateurs de compétences et 2 axes spécifiques proposés par le conseil d'administration d'OPCO Mobilités :

- Axe n° 1 : développer et sécuriser la qualité de l'apprentissage ;
- Axe n° 2 : accompagner les TPE et donner un accès équitable à la formation ;
- Axe n° 3 : anticiper les transitions écologique et numérique ;
- Axe n° 4 : sécuriser les parcours professionnels ;
- Axe n° 5 : assurer la qualité de gestion, maîtriser les risques et optimiser les systèmes d'information ;
- Axe n° 6 : contrôler et lutter contre les fraudes ;
- Axes n° 7 :
 - développer le taux de départ en formation dans les Départements et régions d'outre-mer ;
 - optimiser l'efficacité en matière de promotion de métiers.

Au cœur de ces transformations, OPCO Mobilités réaffirme sa priorité : rendre la formation toujours plus accessible aux salariés, aux futurs salariés et aux entreprises du secteur.

« Cette nouvelle Convention d'objectifs et de moyens traduit notre volonté de poursuivre, avec l'État et les branches professionnelles, un accompagnement ambitieux des entreprises et des salariés de la mobilité. Dans un contexte de fortes transformations, notre responsabilité est d'anticiper les besoins en compétences, de sécuriser les parcours et de rendre la formation accessible au plus grand nombre, tout en garantissant une gestion exigeante et responsable des moyens qui nous sont confiés » commentent Denis Schirm et Francis Bartholomé, Président et Vice-président d'OPCO Mobilités.

À propos d'OPCO Mobilités

OPCO Mobilités est l'opérateur de compétences des métiers de la mobilité – automobile, logistique, services et transports. Centré sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés, OPCO Mobilités assure le financement du plan de développement des compétences et de l'alternance, l'appui aux branches pour l'anticipation des métiers et des qualifications, la création des certifications et la promotion des métiers – avec une ambition : contribuer à structurer l'emploi et les compétences des métiers, des personnes et des marchandises. S'inscrivant pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques. OPCO Mobilités agit auprès de 176 214 entreprises (issues de 17 branches professionnelles), 1,7 million de salariés et près de 74 000 alternants. Reposant sur un fort maillage territorial en France hexagonale, en Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion, OPCO Mobilités assure également un service de proximité auprès de toutes les entreprises, notamment les TPE-PME.